

Appel à Manifestation d'Intérêt

*Soutenir les projets liés à l'agriculture et
à l'alimentation du Chablais*



**Réponse attendue avant vendredi 25 août 2023
à minuit**

Avec le soutien financier de



1. Contexte

1.1. Le territoire du Chablais

Le Chablais, au croisement de différents espaces géographiques (montagne, vallée, bords côtiers), représente un bassin de vie dynamique, porté notamment par le **tourisme**. Il possède quelques grands pôles urbains qui influencent le territoire en termes de consommation, de déplacements et d'activités économiques.

Le territoire du Chablais est composé de **3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** regroupés autour du SIAC, représentant au total **62 communes**.

1.2. Le SIAC, entité fédératrice pour coordonner et impulser les initiatives dans le Chablais

Le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)** a été créé en 2003 pour concevoir, piloter et coordonner des actions relatives à l'aménagement et au développement du Chablais autour de 3 grands domaines de compétence : l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, la mise en œuvre du **Contrat de Développement Durable** de la Région Rhône-Alpes, la participation à l'élaboration du **Schéma Multimodal des déplacements et des transports**.

Il porte également plusieurs politiques contractuelles : le **Projet Agro-Environnemental et Climatique** du Chablais, le programme de développement rural **LEADER**, et le **Contrat de rivières** des Dranses et de l'Est lémanique. Il a également obtenu le label européen **Geoparc de l'UNESCO**.

1.3. La volonté d'agir en matière d'alimentation dans le Chablais

Les résultats d'une étude menée en 2019 autour des enjeux de l'alimentation durable ont encouragé le SIAC à créer, avec ses 3 EPCI, une instance de coordination sur la thématique de l'alimentation dans le Chablais en février 2021.

S'est dégagée l'envie de travailler collectivement à l'élaboration d'une Stratégie Alimentaire Territoriale (SAT), animée par le SIAC et financée par des fonds européens¹, pour mettre en cohérence les actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation du territoire, contribuer à la transition agroécologique et renforcer la résilience alimentaire.

2. La Stratégie Alimentaire Territoriale du Chablais

2.1. Enjeux

La Stratégie Alimentaire du territoire chablaisien cherche à répondre à quatre enjeux :

- Définir une vision commune pour l'agriculture et l'alimentation du Chablais et poser les premières pierres stratégiques pour orienter le territoire vers plus de durabilité.
- Fédérer les EPCI membres et les acteurs locaux privés et publics pour **partager les attentes, les compétences et les expériences de chacun**.
- Construire une **démarche transversale** entre les différents échelons territoriaux, pour **mettre en cohérence** des projets en construction ou à construire, portés par un EPCI, une commune, un acteur privé ou un collectif d'acteurs (publics ou privés).
- Permettre l'acquisition **de financements** et proposer un accompagnement pour faire émerger des projets qui répondent aux objectifs de la feuille de route alimentaire.

¹ Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural, second pilier de la politique agricole commune, notamment via le financement de stratégies locales de développement.

2.2. Ambition

L'ambition de la stratégie alimentaire du Chablais est d'assurer, via la coopération des acteurs publics et privés du territoire, une offre alimentaire durable, locale, saine et de qualité à ses habitants et aux visiteurs du territoire et de permettre aux acteurs économiques agricoles et alimentaires locaux de vivre décemment de leur travail.

La stratégie alimentaire du Chablais doit permettre d'améliorer la sécurité alimentaire du territoire via le développement d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et de la ressource en eau, sobre en énergie, qui s'adapte aux changements climatiques à venir.

La SAT se donne une vision de long terme avec un objectif global à atteindre d'ici 2050 et inscrit ses projets dans une perspective de moyen terme puisqu'elle est conduite sur une première période de cinq ans (2023 à 2027) :

A long terme (2050), les projets de la SAT doivent s'inscrire dans deux grandes orientations stratégiques : le développement d'une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire et respectueuse des ressources naturelles et du climat et faire en sorte que chaque habitant du Chablais, quel que soit son statut (consommateur, producteur, transformateur, élu, agent des collectivités, etc.), devienne un acteur de l'alimentation de qualité, durable et résiliente.

A moyen terme (2027), la SAT posera les grandes lignes pour amorcer les premières mutations, encourager les acteurs du territoire à s'engager à ses côtés, fédérer les projets et les mettre en cohérence. Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent être pragmatiques d'un point de vue politique, technique et financier, atteignables et vérifiables, avec une prévalence pour les projets déjà en construction sur le territoire ou qui ont besoin d'être soutenus pour se concrétiser.

2.3. Les objectifs opérationnels

Éduquer, sensibiliser et communiquer auprès des citoyens

La population du Chablais est une population à fort pouvoir d'achat et la demande en produits locaux, durables et en vente directe est forte sur le territoire. **Cependant, même si certains outils existent, ils doivent être confortés et/ou améliorés.**

Les « **Rencontres de l'alimentation durable du Chablais** » organisées par le CPIE Chablais-Léman sont un temps fort du territoire qu'il convient d'encourager et de développer tout au long de l'année.

En s'appuyant sur les acquis, il est pertinent de **renforcer la communication et la sensibilisation sur les enjeux d'alimentation durable auprès d'un public plus large** : les jeunes, comme agents de transformation sociale ; les consommateurs comme acteurs clés du « mieux manger » et les citoyens pour encourager le passage à l'action. Les **grandes et moyennes surfaces**, ainsi que les **restaurateurs** faisant partis de l'écosystème alimentaire du Chablais représentent aussi une cible intéressante.

Encourager les collectivités à promouvoir une alimentation sociale et durable

Les élus sont des cibles particulièrement importantes dans le développement de politiques ambitieuses et cohérentes.

Avec 3 EPCI membres et 62 communes qui composent le territoire du Chablais, il existe un réel besoin de **formation et de sensibilisation des élus aux enjeux agricoles et alimentaires**, afin qu'un maximum de décideurs locaux ait les bases pour s'investir et défendre des politiques publiques à leur échelle.

Les collectivités peuvent également, via la restauration collective dont elles ont la charge, être motrices et impulser une dynamique vertueuse sur le territoire.

De plus, les collectivités, en **assurant la « durabilité alimentaire » des événements qu'elles organisent** peuvent en faire une vitrine des enjeux alimentaires et porter la cohérence de la SAT à tous les échelons.

Encourager la préservation, l'acquisition et la transmission du foncier agricole

L'enjeu de la préservation des terres agricoles et de l'accès au foncier pour des porteurs de projets agricoles et alimentaires sur le territoire du Chablais est **capital pour amorcer un cercle vertueux qui permettra le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente.**

De nombreuses réflexions et plans d'actions ont déjà été menés dans le Chablais mais **la mise en œuvre reste compliquée et les problèmes persistent.** L'absence de relation entre les forces politiques décisionnelles, les techniciens compétents, les experts et les porteurs de projets est une des causes identifiées.

Il est donc nécessaire de **créer des liens directs entre tous ces protagonistes afin de répondre précisément aux attentes et aux besoins du territoire**

Accompagner la dynamique d'actions innovantes pour diversifier et structurer les productions agricoles

La production agricole du Chablais est fortement tournée vers l'élevage avec 89% de la Surface Agricole Utile (SAU) dédiée aux prairies. Pourtant, **une dynamique d'acteurs innovants existe avec des projets d'installation maraîchères ou de micro fermes diversifiées.** Il est donc nécessaire d'accompagner ces démarches pour qu'elles se concrétisent et pour faire émerger des filières qui répondront à la forte demande en produits frais, locaux et durables.

Tous les maillons de chaîne alimentaire doivent être prises en compte : **production, transformation et distribution.**

3. Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le SIAC n'a pas vocation à mener des actions qui viendraient concurrencer celles de ces EPCI membres, mais bien celle **de créer des espaces pour fédérer ses membres, permettre une coopération, un partage de compétences et de connaissances afin de faire émerger des nouvelles opportunités agricoles et alimentaires.**

Le SIAC pourra cependant accompagner les acteurs privés du territoire dans la structuration de leurs projets, si ces derniers sont en accord avec les objectifs stratégiques.

Il pourra aussi accompagner un EPCI membre qui souhaiterait s'emparer d'un objectif stratégique (éducation, foncier, filières, exemplarité des acteurs publics, etc.) sur un sujet dont il est « pionnier » et sur lequel il souhaite diffuser ses bonnes pratiques et mobiliser les autres EPCI.

C'est dans cet esprit que le présent AMI a été conçu : pour collecter des projets en lien avec les objectifs opérationnels précités, qu'ils soient au stade de l'idée ou au stade de la recherche de financement, et leur apporter un accompagnement à la mise en œuvre de leur projet sous forme de soutien méthodologique pour les aider à formaliser le projet ou à les aider à rechercher, et trouver, des financements extérieurs.

L'accompagnement ne portera pas obligatoirement sur tous les aspects de la gestion du projet, il sera adapté à la demande du porteur de projet.

4. Les étapes de l'accompagnement

4.1. Etude de faisabilité technico-économique

Les différents points qui pourront être traités lors de ce type d'étude sont, par exemple :

- Définition des spécificités techniques du projet et des besoins qui en découlent
- Définition des spécificités économiques du projet et des besoins qui en découlent
- Identification et caractérisation des acteurs de l'écosystème
- Étude « Opportunités/Menaces – Forces/Faiblesse »
- Analyse sommaire du marché ciblé (offre existante, demande existante et positionnement concurrentiel)
- Étude de rentabilité financière : évaluer le coût prévisionnel du projet ; identifier les risques financiers du projet ; élaborer son plan de financement ; analyser son équilibre financier ; évaluer sa rentabilité ; identifier les sources de financement internes et/ou externes

4.2. Recherche de financements

De nombreux financements externes sont accessibles à différents échelons : local, départemental, régional, national, européen (ADEME, Agences de l'eau, LEADER, FEADER, RNPAT, France Relance, Programme national pour l'alimentation...).

4.3. Montage du dossier administratif de demande d'aide financière

De la spécificité des projets retenus dépendra la méthodologique à mettre en œuvre pour le montage administratif du projet car des particularités sont propres aux différents échelons des potentiels financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Financeur public ou privé, etc.).

5. Les critères de sélection

L'instance de coordination sur la thématique de l'alimentation dans le Chablais, sélectionnera les projets sur la base des critères suivants :

- Lien du projet avec les objectifs opérationnels de la Stratégie Alimentaire du Chablais
- Ancrage du projet dans le territoire
- Temps d'accompagnement estimé

6. Les modalités d'intervention financière et le cadre réglementaire

Le SIAC conventionnera avec les lauréats retenus dans le cadre de cet AMI pour formaliser l'accompagnement, l'ingénierie du projet lauréat, par un prestataire de service extérieur. Aucune participation financière sera demandée aux lauréats, car le SIAC est déjà bénéficiaire de subventions accordées par le Département de la Haute-Savoie, et le FEADER de l'Union Européenne.

Il est précisé que les lauréats s'engageront à mentionner la participation financière du SIAC, du Département de la Haute-Savoie et du FEADER, lors du lancement de leur projet.

7. Le calendrier d'intervention

- Juin 2023 : publication de l'AMI
- Août 2023 : dépôt des dossiers
- Septembre 2023 : sélection des projets
- Octobre 2023 : début de l'accompagnement
- Mars 2024 : fin de la période d'accompagnement

8. Les conditions d'accès

Cet AMI est ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire présents sur au moins l'une des 62 communes du Chablais, ou bien le projet envisagé devra concerner au moins l'une de ces 62 communes.



Pour participer à cet AMI, les candidats devront remplir le formulaire de participation en annexe et le renvoyer au service des politiques contractuelles du SIAC (coordonnées ci-dessous).

Avant le vendredi 25 août 2023, à 00h00
(cachet de la poste faisant foi)

9. Contact

Le service politiques contractuelles du SIAC se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif à cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Le formulaire de participation est à adresser, signé, par courrier ou par mail aux adresses suivantes :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
2 Avenue des Allobroges
Square Voltaire – BP 33
74 201 THONON-LES-BAINS CEDEX

Contacts SIAC :
Responsable du pôle politiques contractuelles
 Henri MAITROT
 Tel : 04 50 04 65 37
 Mail : gestioncontrats@siac-chablais.fr